

FAQ REFORME DES RETRAITES

La MSA vous propose une FAQ qui répertorie toutes les questions posées accompagnées des réponses renseignées pendant les 2 Webinaires du 21 mars et 2 avril 2024 concernant la Réforme des retraites.

1- DECOTE.....	2
2- RETRAITE ANTICIPEE CARRIERE LONGUE	2
3- CUMUL EMPLOI RETRAITE	3
4- RETRAITE PROGRESSIVE	4
5- PROBLEMES : CARRIERE/MONTANT DES SALAIRES/PLAFONDS	4
6- RQTH (RECONNAISSANCE DE LA QUALITE DE TRAVAILLEUR HANDICAPE)	5
7- INVALIDITE	5
8- AGE DE DEPART	5
9- APPRENTISSAGE	6
10- NATURE DES TRIMESTRES.....	6
11- TRIMESTRES ENFANTS	7
12- AVPF CONGE PARENTAL	7
13- MALADIE	7
14- INDEMNITES JOURNALIERES.....	8
15- DIVERS.....	8

1- Décote

Que veut dire âge d'annulation de la décote ?	1) Si l'assuré n'a pas son nombre de trimestres à l'âge légal, il peut partir à taux minoré 2) ou attendre d'avoir son nombre de trimestres pour partir à taux plein entre l'âge légal et 67 ans 3) dernière possibilité attendre 67 ans et partir à taux plein sans décote.
A une époque les personnes pouvaient partir à 62 ans mais perdait 10% jusqu'à 64 ans de mémoire. Est-ce toujours d'actualité ?	Cette décote concerne la retraite complémentaire des salariés - Agirc-Arrco.

2- Retraite anticipée carrière longue

Pour partir en carrière longue, faut-il bien 4 ou 5 trimestres au 31/12 de l'année d'anniversaire ?	Il faut comptabiliser 4 trimestres si vous êtes né au dernier trimestre de l'année soit du 01/10 au 31/12, et 5 pour le reste de l'année, Les 4 ou 5 trimestres sont à comptabiliser de l'année du 18 ou 20ème ou 21ème anniversaire, exemple 20 ans le 18/04/1976 doit avoir 4 ou 5 trimestres fin 1976, exemple : 1 trimestre en 1975 et 3 ou 4 en 1976 dans ce cas la condition est bien remplie.
Si on a commencé notre carrière en tant que NSA (aide familial ou exploitant) combien de trimestres faut-il obtenir avant 20 ans pour bénéficier d'un départ anticipé ?	Si vous avez débuté votre carrière au régime des non-salariés agricoles, vous devez réunir au titre de ce régime 4 trimestres, à la fin de l'année au cours de laquelle est survenu votre 16ème, 18ème, 20ème ou 21ème anniversaire.
Sur le site de la MSA il est stipulé qu'il faut uniquement 4 trimestres si on a commencé sa carrière en tant que NSA quelque- soit la date de naissance.	En effet uniquement 4 trimestres si vous avez commencé votre carrière par une activité non salariée agricole

3- Cumul emploi retraite

Le cumul emploi retraite est- il soumis à un plafond en termes de ressources ?	Le cumul emploi retraite s'apprécie par branche, aucun plafond n'est exigé en cas de cumul emploi retraite total, dans tous les cas il est nécessaire de contacter votre caisse MSA pour toute information ou déclaration de cumul emploi retraite. Cumul emploi retraite
Etant élu dois- je liquider ma retraite Ircantec pour bénéficier du cumul emploi retraite ?	Afin de ne pas décourager l'exercice d'un mandat local à la retraite, la lettre interministérielle du 25 mars 2022 précise que, à compter du 1er janvier 2022, il convient de ne pas tenir compte durant leur mandat des droits en cours de constitution à l'IRCANTEC pour l'attribution des minima de pension aux élus locaux bénéficiaires du dispositif dérogatoire de cumul emploi retraite. Donc peut rester Elu pour demander toutes ses retraites et reprendre une activité dans le cadre du Cumul emploi retraite.
Comment cela se passe pour un salarié "double-actif" (salarié agricole et ayant sa propre exploitation). Le départ à la retraite doit-il être simultanée ? peut-il bénéficier d'un cumul Emploi-retraite ?	La cessation des 2 activités est nécessaire, par la suite revoir avec votre caisse MSA si cumul emploi retraite ultérieur possible.
On doit respecter le délai de 6 mois si on est dans le cumul emploi intégral après l'âge légal ?	Si cumul intégral, la carence de 6 mois est à respecter si on veut reprendre une activité chez le même employeur.
Le délai de 6 mois concerne-t-il aussi un exploitant qui après avoir pris sa retraite devient salarié sur la même exploitation ?	Non puisqu'il n'était pas salarié avant sur son exploitation.

4- Retraite progressive

Qu'appellez- vous retraite progressive, quel âge ? quelles conditions	Possibilité de partir 2 ans plus tôt que l'Age légal en réduisant son activité et en percevant une partie de sa retraite
La retraite progressive - Salariée - peut durer combien de temps ?	Jusqu'à ce que l'assuré demande sa retraite définitive.

5- mise à jour de Carrière/Montant des salaires/Plafonds

Quand 1 salarié (longtemps avant sa retraite) constate un écart entre sa rémunération et son relevé de carrière, comment doit-il procéder pour faire corriger son relevé de carrière ?	Pour toutes anomalies constatées sur un relevé de carrière, le salarié devra s'adresser à la MSA pour vérifier les éventuelles anomalies.
Plusieurs relevés de carrière pour des rémunérations supérieures au PASS, indiquent des sommes inférieures au PASS, pour quelles raisons ?	Le salarié est invité à prendre contact avec la MSA dans ce cas pour vérification et nous fournira ses bulletins de salaires.
Beaucoup de salariés sont concernés par des anomalies de plafond sur les relevés de carrières notamment sur les années 2020 et 2021, n'est- ce pas un problème général et non pas individuel ?	La vérification doit être faite individuellement sur demande des assurés. D'éventuels problèmes de DSN (déclaration sociale nominative) sont rencontrés pour 2020 et 2021 et analysés pour résolution.
Est- ce qu'un écart de rémunération constaté peut être corrigé après avoir reçu ses premières retraites ?	Dans le cadre d'une révision à la hausse des salaires d'une année erronée prise en compte dans les 25 meilleures années et impactant le montant de la retraite, la retraite sera recalculée et un rappel versé.
Pour la moyenne des 25 années, chaque année est-elle limitée au plafond ou la limite au plafond intervient après la moyenne des 25 années ?	Le salaire est plafonné chaque année pour prise en compte dans le calcul des 25 meilleures années.

6- RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)

Est- ce qu'une RQTH peut anticiper un départ à la retraite ?	Oui à partir de 55 ans avec taux d'incapacité à partir de 50%
--	---

7- Invalidité

Pouvez-vous préciser la définition de l'incapacité et de l'invalidité et la différence ?	<u>L'incapacité permanente</u> (d'au moins 10%) résultant d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. La loi différencie l'âge de départ selon le taux d'incapacité permanente. Ainsi, l'attribution anticipée de la retraite à taux plein sera possible : • À compter de 60 ans si l'assuré justifie d'un taux d'incapacité permanente d'au moins 20%, • Deux ans avant l'âge légal, si l'assuré justifie d'un taux d'IP de 10 % à 19 %, sous réserve de justifier d'une exposition pendant au moins une durée de 17 ans à un ou plusieurs facteur(s) de risques professionnels et de justifier d'un lien de causalité entre l'incapacité d'une part et l'exposition aux facteurs de risque d'autre part. L'invalidité ou Retraite pour inaptitude Remplacement de la pension d'invalidité par la retraite pour inaptitude au travail.
--	--

8- Age de départ

Une personne qui a déjà 172 trimestres à 60 ans peut partir à la retraite ou est obligée d'attente 63 ans...	Elle pourra éventuellement partir en carrière longue dès 60 ans si elle répond à la condition des 4 ou 5 trimestres à l'âge de 18 ans. L'assuré concerné doit contacter la caisse de MSA pour voir si un droit à partir en retraite anticipée est acquis.
Y a- t-il un âge maximal auquel la retraite doit être prise ?	Aucun âge maximum n'est exigé pour demander sa retraite, l'âge du Taux plein est fixé à 67ans, toutefois à 70 ans l'employeur peut demander au salarié de faire valoir ses droits à la retraite.

9- Apprentissage

Une année d'apprentissage compte pour combien de trimestre ?	Pour l'apprentissage les salaires soumis à cotisations "sont forfaitaires" et évolutifs selon les années durant lesquelles l'apprentissage a été effectué. Il est conseillé de se rapprocher de la MSA pour vérifier sa carrière.
Comment sont comptabilisées les années d'apprentissage ?	Avant 2014 une assiette forfaitaire était la base de cotisation, et qui validait le nombre de trimestres correspondants. À compter de 2014, et en application de l'article 30 de la loi n° 2014-40 c'est le salaire brut figurant sur les bulletins de salaire de l'apprenti sur lequel est appelée la cotisation retraite, qui est reporté dans la carrière et qui déterminera le nombre de trimestres retraite selon les barèmes classiques.

10- Nature des trimestres

Trimestres cotisés et assimilés c'est bien différent ?	Trimestres cotisés issus du versement de cotisations (Salaire ou revenu pour les NSA) Trimestres assimilés qui sont des trimestres validés sur des périodes non cotisées Ils rentrent tous dans l'ouverture et le calcul de la retraite âge légal, Mais la prise en compte est différente pour le droit à une retraite anticipée pour carrière longue.
Trimestres Assimilés ne rentrent pas dans le calcul des 172 ?	Oui ils rentrent dans les 172 pour un départ à l'âge légal. Mais pour un départ au titre de carrières longues seul un certain nombre seront retenus.

11- Trimestres enfants

Est-ce que les enfants apportent des trimestres ?	8 trimestres maximum par enfant
Donc j'ai eu 3 enfants, j'ai cumulé 24 trimestres en plus sur ma carrière ?	Oui c'est bien ça.
Mais même avec des trimestres en plus pour enfants, on ne peut pas partir avant l'âge légal ?	Non, départ possible à l'âge légal si nombre de trimestres atteint pour la génération.
Pour les trimestres pour enfants, la situation est la même pour des enfants adoptés ?	Oui maximum 8 trimestres par enfant adopté.
A quel moment sont rajoutés les trimestres pour enfants ?	Les trimestres enfants (8 maximum par enfant) ne sont pas affectés à une année mais viennent s'ajouter au nombre de trimestre total d'ouverture de droit.
Les trimestres acquis au titre des enfants sont-ils des trimestres assimilés ? Et sont-ils pris en compte pour une carrière longue ?	Non ce sont des trimestres de majoration de durée d'assurance. Non, pas pour bénéficier des conditions et trimestres d'un départ en carrière longue

12- AVPF Congé parental

Les salariés posent souvent la question concernant les 4 trimestres éventuellement pris en compte dans le cadre du congé parental pour les retraites carrières longues. Qu'en est-il ?	Avec la réforme 4 trimestres dits AVPF (allocation vieillesse parents au foyer) peuvent être pris en compte au titre des trimestres cotisés pour les carrières longues.
--	---

13- Maladie

Ayant eu un arrêt de travail long en maladie professionnelle, est ce que les trimestres pendant cet arrêt sont comptés ?	Oui, trimestres assimilés.
--	----------------------------

14- Indemnités journalières

Les arrêts maternité sont-ils comptabilisés	Depuis le 1 ^{er} janvier 2012, les indemnités journalières versées par le régime d'assurance maternité pendant le congé de maternité (débutant à compter du 1 ^{er} janvier 2012) sont prises en compte dans le revenu annuel moyen pour le calcul de la pension de retraite. La loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023, dans son article 22, étend ce dispositif aux IJ maternité versées avant le 1 ^{er} janvier 2012. Cette mesure est applicable aux pensions de retraites prenant effet à compter du 1 ^{er} septembre 2023.
---	---

15- Divers

Ma connexion a été catastrophique. Peut-on recevoir le diaporama ?	Le support est diffusé sur le site de votre MSA.
Où retrouver le contact direct pour ces accompagnements ? (Mail ? numéro ? ou les trouver ?)	Les Coordonnées sont disponibles sur votre site MSA, dans la rubrique Votre MSA/ Nous contacter
Les informations du site info retraite sont-elles fiables ?	Réponse d'un employeur : Oui il est bien fait le site info retraite. Oui mais attention aux estimations indiquées : ce sont des montants bruts.